



Mention Aviron Santé

Pour identifier et valoriser les clubs en capacité de développer des activités Aviron Santé, la Fédération Française d'Aviron délivre annuellement une mention spécifique aux structures impliquées.

Pour obtenir cette mention, les clubs s'engagent à proposer une offre de pratique Régulière, Adaptée, Sécurisante et Progressive pour les personnes atteintes d'une maladie chronique, obèses et repérées comme fragile.

• Critères du label

La structure devra être labellisée au minimum École Française d'Aviron et l'encadrement devra être assuré par un Coach Aviron Santé.

• Engagements du club pour la saison pour laquelle le label est demandé

Matériel	<ul style="list-style-type: none">• 8 sièges en couple et 4 sièges en pointe (bateaux stables)• 4 ergomètres• 4 cardiofréquencemètres• 12 tapis de sol
Sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Défibrillateur• Trousse à pharmacie• 12 gilets de sauvetage adaptés aux adultes
Information	<ul style="list-style-type: none">• Présence signalétique du label• Tableau d'information pour le public
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">• Ouverture des créneaux Aviron Santé sur une durée minimale de 3 mois• Effectif du groupe : minimum 6 et maximum 12• Carnet de suivi des pratiquants• Utilisation des outils Aviron Santé élaborés par la FFA
Prestations proposées	<ul style="list-style-type: none">• Créneaux Aviron Santé• Évaluation de la condition physique des pratiquants• Suivi individualisé des pratiquants